

## VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Nombre de membres

composant le conseil ..... 33  
 en exercice ..... 33  
 présents ..... 28  
 présents par procuration ..... 5  
 absent excusé ..... 0

## OBJET

Subvention exceptionnelle pour  
 l'association des commerçants du  
 marché d'approvisionnement

Le 20 décembre 2018, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué le 14 décembre 2018, par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental.

PRESENTS : M. Thevenot, Mme Lardaud, M. Surie, Mme Krawczyk, M. Vignaux, Mme Bonneau, M. Marcuzzo, Mme Bitterli, MM. Verna, Bamier, About, Dachez, Pelerin, Mmes Umnus, Besnard, M. Humeau, Mme Brassat, M. Pilet, Mme Oziel, MM. Le Roux, Naudet, Mme Egrot, M. Hocini, Mmes Baas, Berot, Thierry, M. Desrivieres.

PRESENTS PAR PROCURATION : Mme Freret à Mme Umnus., Mme Fayol Da Cunha à Mme Lardaud, Mme Dules à M. Verna, Mme Guilloux à M. Naudet, M. Morot-Sir à Mme Berot.

SECRETARE : M. Le Roux.

Accusé de réception - ministère de l'intérieur

095-219505989-20181220-DEL2018122011-DE

Accusé certifié exécutoire

Reception par le préfet 10/01/2019

Affichage : 10/01/2019

## EXPOSE DES MOTIFS

Par courrier en date du 27 novembre 2018, l'association des commerçants du marché sollicite une subvention exceptionnelle, d'un montant de 1 500 €, afin de l'aider à supporter une dépense supplémentaire intervenant dans le cadre de son animation de Noël.

La qualité des animations proposées par l'association des commerçants du marché et ses efforts fournis afin de dynamiser la fréquentation de ce lieu sont très importants : l'association a considérablement augmenté, cette année, le nombre de sapins offerts lors de l'animation du 2 décembre et le marché a fait l'objet de nombreuses décorations spécifiques pour l'occasion.

Aussi, afin de soutenir le commerce de proximité dans un contexte économique de plus en plus difficile, il est proposé de délibérer sur cette demande exceptionnelle.

## PAR CES MOTIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Commission Finances locales, Budget de la Ville, Administration générale, Personnel, Logement, Fêtes et Cérémonies du 6 décembre 2018,

VU la demande de l'association des commerçants du marché,

H

Sur le rapport de M. Marcuzzo,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 € à l'association  
des commerçants du marché.

Le Maire  
Vice-président délégué du Conseil départemental,



Luc STREHAIANO

Acte rendu exécutoire le

**10 JAN. 2019**